

## Le syndicat des cadres A

### Transformation numérique

La DGFIP entreprend, dans le cadre du plan d'objectifs et de moyens 2023-2027 une transformation numérique de ses missions et métiers liés au contrôle fiscal :

- programmation du contrôle fiscal et l'IA ;
- dématérialisation des procédures de contrôles ;
- direction de projet TNMJ ; transformation numérique du métier juridique
- projets DTCOM (droit de communication bancaire) et Portail de visualisation.

#### La programmation du contrôle fiscal et l'IA (Intelligence artificielle)

L'évolution technologique et la montée en puissance du numérique transforment l'exercice du contrôle fiscal, notamment par l'exploitation des données, l'intelligence artificielle, le datamining (programmation et contrôle), la dématérialisation, le projet de facturation électronique.

La DGFIP nous annonce que :

- des méthodes d'analyse de données massives sont utilisées pour mieux cibler les contrôles fiscaux,
- les analyses qualitatives des résultats des contrôles externes d'origine IA permettent d'obtenir de meilleurs résultats financiers que les dossiers ciblés selon une analyse traditionnelle,
- les techniques prédictives déterminant par des méthodes statistiques ou mathématiques les critères de fraudes sont à l'origine de 56 % de la programmation des contrôles externes et 2,1 Md€ de droits et de pénalités en 2023..

La réalité est plus nuancée.

Les cadres A de la filière contrôle nous expliquent que programmer ce n'est pas lancer un dossier en vérification. Il est demandé aux cadres de proximité d'engager en priorité les dossiers issus du datamining (DM). Mais les programmations sans enjeu restent en stock et ne sont pas engagées. Certaines fiches « 0 » issus du datamining ne sont pas comptabilisées. La statistique ne retient donc que les meilleurs dossiers programmés.

Les objectifs futurs de la DGFIP incluent une consolidation des travaux, une couverture élargie des fraudes complexes, et un renforcement de la lutte contre la fraude patrimoniale.

Pour atteindre ces objectifs ambitieux, plusieurs mesures sont prévues : soutien accru de l'administration centrale, diffusion d'outils de pilotage, création d'une instance interrégionale dédiée à l'IA et au contrôle fiscal, et intensification des travaux sur différents types de fraudes. Ces initiatives visent à renforcer l'efficacité et la pertinence des contrôles fiscaux, en s'appuyant sur les avancées technologiques et les méthodes d'analyse de données.

La CGC Finances publiques estime que les moyens humains et financiers restent insuffisants pour relever les défis de la lutte contre la fraude fiscale.

## Dématérialisation des procédures de contrôle

Actuellement, la notification des procédures de contrôle fiscal se fait principalement par courrier recommandé avec accusé de réception pour des raisons de sécurité juridique.

Une étude initiée par le Bureau SJCF-1B est en cours pour déterminer la faisabilité juridique de la dématérialisation des procédures, avec pour objectif de fournir des recommandations au premier trimestre 2024.

Les questions à résoudre comprennent :

- le périmètre d'utilisation de la notification électronique,
- le respect équivalent des garanties offertes par le courrier postal (délais etc.) au contribuable vérifié.

Cela concernerait les opérations de contrôles courants (contrôle sur pièces, examen de comptabilité...). Les notifications de ces pièces de procédures pourraient se réaliser par voie électronique. Cette transmission électronique n'est pas préconisée pour des procédures impliquant des opérations sur place, inopinées et ponctuelles.

Des considérations spécifiques seraient données aux contribuables qui pourraient se trouver désavantagés par ces nouvelles méthodes, notamment les personnes âgées ou celles qui ne sont pas familières avec les technologies numériques.

Une recommandation préconise l'utilisation de l'appli ESCALE pour la notification électronique, offrant des garanties de sécurité juridique comparables à celles du courrier recommandé, (horodatages...). Des mesures sont prises pour faciliter l'adhésion des contribuables à cette méthode.

Afin de renforcer la sécurité et la traçabilité des envois électroniques, le bureau SJCF a obtenu l'ajout d'une fonctionnalité dans l'application ESCALE pour produire un document équivalent à l'accusé de réception postal en cas de litige sur la réception d'une pièce de procédure.

[La CGC Finances publiques prend en compte ces évolutions futures mais rappelle qu'elles ne devront pas pénaliser les contribuables éloignés des technologies numériques](#)

## Direction projet de transformation numérique du métier juridique (TNJM)

Le projet TNJM s'inscrit dans l'objectif de renforcer le civisme fiscal en accord avec les politiques nationales et européennes de digitalisation des services publics.

La transformation comprend plusieurs volets :

- La dématérialisation des procédures juridiques pour offrir un service public de qualité aux usagers.

Cela implique l'évolution de la messagerie e-contact, l'intégration d'outils collaboratifs et le déploiement d'une solution de signature électronique pour l'ensemble du processus. L'archivage numérique sera également amélioré pour garantir la conservation des documents.

L'offre multicanale et l'accompagnement de proximité devront demeurer.

- Utilisation de systèmes experts pour partager l'interprétation de la norme fiscale, renforcer la sécurité juridique et assurer l'égalité devant l'impôt.

Une base documentaire certifiée appelée DoCS (documentation du contrôle fiscal et de la sécurité juridique) a été déployée, intégrant déjà près de 1000 rescrits et réponses à des demandes juridiques. Une étude est prévue pour élargir son champ d'application. A terme, l'accès par les usagers à l'interprétation de la norme par la DGFIP pourrait être renforcé.

Un outil de veille documentaire sera développé en 2024 à partir de logiciels libres (open data) permettant un gain de temps pour les agents en matière de recherche.

Une nouvelle application, DATAVIZ TNMJ, sera déployée à partir de 2026 pour piloter les rescrits et faciliter la gestion des délais de traitement.

L'inclusion des agents dès la conception de l'écosystème applicatif est effectuée comme suit :

- mise en place de diverses actions telles que des visites en immersion dans les directions des affaires juridiques,
- constitution de groupes d'utilisateurs et d'experts,
- présentations du projet.

La CGC Finances publiques prend note de ces évolutions technologiques futures mais relève que les informations transmises restent généralistes et ne permettent pas de débattre et d'agir face à tous les enjeux inhérents aux programmes développés, vis à vis des usagers et en concertation réelle avec les acteurs de terrain.

## **Projets DTCOM et portail de visualisation**

- **Le projet DTCOM (droit de communication bancaire)**

Porté par le SJCF, et à distinguer de FIBANC qui permet le suivi du droit de communication bancaire, le projet DTCOM est destiné à dématérialiser les échanges avec les banques, pour simplifier les tâches des agents, accélérer les contrôles et sécuriser le recouvrement.

Il impacte :

- les services de recherche,
  - les services de contrôle
- les services de recouvrement,

Le projet est évalué à 1,6 million d'euros et implique la mobilisation des équipes techniques en 2024, avec un accompagnement du changement prévu pour faciliter l'adoption de l'outil par les utilisateurs.

- **Le projet de Portail de visualisation des données du lac de donnée (datalake)**

Le projet de Portail de visualisation vise à donner aux agents un accès aux données du lac de données de la DGFIP, notamment celles qui ne sont pas directement accessibles dans les applications existantes.

En effet, l'application EAIv2 (échanges automatiques d'informations), compte tenu de l'exhaustivité des données déclarées par un contributeur, ne peut en l'état être mise à disposition des agents du contrôle fiscal.

Par ailleurs, les travaux du projet SIRENE vont conduire à ne plus mettre à disposition des agents les bulletins FLR, qui restent une source d'information très utile à la programmation et au contrôle des particuliers.

Ce portail permettra de répondre aux besoins en informations spécifiques les différents services et à vocation à être enrichi à l'avenir en fonction du développement de l'échange de données.

Il concerne :

- les services de recherche,
- les services de contrôle.

La CGC Finances publiques relève la multiplicité croissante des outils consultables pour chaque mission. Elle restera particulièrement attentive aux conséquences sur les conditions de travail des agents concernés.

### Conclusion générale

Seules la réunion de groupes de travail locaux avec synthèses en groupe nationaux où participeraient :

- des représentants de l'administration en qualité d'expert métiers, d'experts informatiques, d'expert en ressources humaines et en accompagnement du changement,
- des représentants d'agents DGFIP, tous grades confondus, par origine métiers et administration concernés
- et des représentants de toutes les organisations syndicales

puis des groupes de suivis sur les expérimentations en cours avant leur généralisation et sur la conduite des projets permettraient d'intégrer l'IA et ses évolutions avec efficacité dans les services, vis à vis des usagers et surtout des agents concernés dans le cadre des missions de la DGFIP

-----

**Le syndicat des cadres A, CGC Finances Publiques, vous informe, sans polémique.**

**Il vous représente, vous soutient et vous défend au mieux de vos intérêts.  
Adhérez !**

***Consultez toutes nos informations sur le site :  
[www.cgc-dgfip.info](http://www.cgc-dgfip.info)***